



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 25 août 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

En faisant allusion à la traditionnelle *Schueberfouer*, l'auteur d'un article paru sur wort.lu s'exprime ainsi :

« Mais alors qu'on pouvait s'attendre à des précautions maximales au niveau de la sécurité dans le contexte de menace terroriste actuel, les visiteurs ont pu constater que les entrées des allées n'étaient absolument pas protégées. » L'auteur continue : « [...] de nombreux visiteurs se sont posés des questions au vu du dispositif anti-camion bélier inexistant. "Soit on pense que le Luxembourg est intouchable, soit les organisateurs ont été pris par le temps, auquel cas, je trouve que c'est une faute grave, avec les événements récents." »

Contactée par wort.lu, la Ville de Luxembourg a expliqué qu'une partie des blocs en béton n'avait été livrée que le jour même de l'ouverture et leur mise en place n'était à ce moment-là plus possible. La Ville de Luxembourg a également expliqué que les accès ne pourront en aucun cas être complètement barrés, étant donné qu'aussi bien les camions de livraison que les services d'intervention devront pouvoir circuler.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer si le niveau de menace au Luxembourg a été revu à la hausse suite aux attentats de Barcelone ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'assurer que les précautions maximales au niveau de la sécurité ont été prises pour protéger les visiteurs de la *Schueberfouer* ? Les retards dans la mise en place des blocs en béton ont-ils été comblés entretemps ?
- La mise en place de poteaux amovibles au niveau des accès à la *Schueberfouer* (en lieu et place des blocs de béton) a-t-elle été discutée ? Pourquoi cette option n'a-t-elle pas été retenue ?
- Alors que d'autres manifestations (telle la braderie) approchent, la mise en place de tels poteaux serait-elle une option pour empêcher des attaques aux engins anti-bélier ? D'autres options ont-elles été considérées pour la sécurisation de certaines rues lors de manifestations ponctuelles (disposer des camions à l'entrée de certaines rues etc.) ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Luxembourg, le 18 -09- 2017



A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

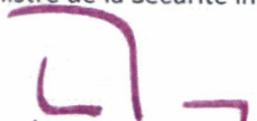
Objet : Question parlementaire n° 3246 du 25 août 2017 de Monsieur le Député Laurent MOSAR

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,



Étienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Étienne SCHNEIDER à la question parlementaire n° 3246 du 25 août 2017 de l'honorable Député Laurent MOSAR

Ad tiret 1

Après les attentats de Barcelone, le niveau de menace au Luxembourg a été maintenu au niveau 2.

Ad tiret 2

Toutes les dispositions adaptées ont été prises par la Police grand-ducale en étroite collaboration notamment avec les autorités communales afin de sécuriser les visiteurs de la Schueberfouer. En effet, la protection des visiteurs ne se limite non seulement à la mise en place de barrières physiques aux endroits d'accès, mais s'identifie également par une présence effective des services de police sur les lieux.

Quant aux blocs de béton manquants le jour de l'ouverture, ces derniers ont été livrés et posés au lendemain matin après l'ouverture officielle de la Schueberfouer.

Ad tiret 3

La mise en place de poteaux amovibles exige des réflexions et analyses approfondies, étant donné que ces derniers doivent résister à des chocs d'une puissance élevée. Actuellement, les autorités communales de la Ville de Luxembourg, en concertation avec la Police grand-ducale, étudient et évaluent la faisabilité d'une telle réalisation.

Ad tiret 4

La question de la mise en place de tels poteaux amovibles ne se limite pas sur le secteur du Glacis mais s'étend bien au-delà sur d'autres zones à risque telles que les zones piétonnes et autres surfaces publiques critiques, notamment au Centre-Ville.